



Ville de Rumilly
Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale

Arrêté n° 2022-346/T332

Nos réf : CH/AF/ODP/cc

➤ Arrêté municipal

MODIFIANT LA CIRCULATION DES USAGERS CHEMIN DES ILES DU 7 NOVEMBRE AU 15 DECEMBRE 2022 A L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE RESEAU ROUTIER

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise CECCON BTP,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier la circulation des cycles et des piétons pour permettre la réalisation des travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont autorisés sur le domaine public les travaux de raccordement ENEDIS, réalisés par l'entreprise **CECCON BTP, chemin des Iles, entre la station de pompage et l'entrepôt Tefal M7, du lundi 7 novembre au jeudi 15 décembre 2022.**

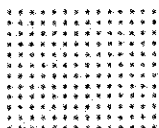
Article 2 : Compte tenu de la conception des lieux et de l'implantation du chantier, la circulation des cycles, des piétons et des véhicules autorisés se fera soit sur une chaussée rétrécie, soit en alternat régulé par des panneaux avec sens prioritaire.

Alinéa 2 : En cas de besoin, la route pourra être momentanément barrée pendant la période citée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché par la société CECCON BTP sur le lieu du chantier.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par l'entreprise citée ci-dessus.

Article 4 : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



Article 5 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de RUMILLY,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- CECCON BTP,
- La presse.

Pour le Maire empêché,

Delphine CINTAS,

2^{ème} Adjointe au Maire

